



Ville de Coquelles

Ville du tunnel sous la Manche

Le 3 avril 2024
Le Maire de Coquelles
à
Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,
J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 9 avril 2024 à 18H00 au lieu habituel de ses séances.

ORDRE DU JOUR :

I FINANCES

- 01 Fongibilité des crédits en norme comptable M57 ;
- 02 Approbation du compte administratif 2023 du budget général ;
- 03 Affectation des résultats 2023 du budget général ;
- 04 Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2024 ;
- 05 Vote du budget primitif 2024 du budget général ;
- 06 Dotation pour dépréciation de créances douteuses ;
- 07 Subventions ordinaires de l'année 2024 ;
- 08 Convention avec le club de football SCC ;
- 09 Convention avec le club de basket AL ;
- 10 Frais de représentation du Maire pour l'année 2024 ;
- 11 Redevances pour occupation du domaine public ;

II FETES et CEREMONIES

- 12 Organisation de l'évènement musical « Rock In June » édition 2024 ;

III INTERCOMMUNALITE

- 13 Part communale de l'accise de la TICFE ;
- 14 Opposition de la ville de Coquelles au transfert de la police de la publicité à l'agglomération ;

IV MEDIATHEQUE

- 15 Organisation d'une visite des marais de l'Audomarois.

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Coquelles



Michel HAMY